



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 22 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le 22 Juillet, le Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS, dûment convoqué s'est rassemblé à 19 heures, salle du conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 15/07/2020

Présents : M.PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, LEFOUR, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLIERAS, GRATADEIX, CROISIER, FREITAS, TRIPHON, VAN PANTEGHEM, ELOY, DUPOUX, VALANCHON, AGRAIN, BALLY

Excusés : Mme BESSE-LE PROVOST ayant donné procuration à Mme DESGEORGES

Absent(e) : Mme MARTIN

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Mme ELOY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès verbal de la réunion.

Comptes administratifs 2019 : tous budgets

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2019 résumés comme suit:

BUDGET GÉNÉRAL 2019	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2019	1 784 779,00 €	1 644 515,25 €	-43914,81 €
Recettes de fonctionnement 2019	1 784 779,00 €	1 600 599,44 €	
Dépenses d'investissement 2019	1 442 239,18 €	521 620,89 €	-47 144,00 €
Recettes d'investissement 2019	1 442 239,18 €	474 476,89 €	

ASSAINISSEMENT 2019	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses d'exploitation 2019	334 530,06 €	2 701,75 €	18 219 €
Recettes d'exploitation 2019	334 530,06 €	20 921,18 €	
Dépenses d'investissement 2019	428 939,85 €	14 395,05 €	-4240,56 €
Recettes d'investissement 2019	428 939,85 €	10 154,49 €	

ATELIER RELAIS 2019	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2019	10 700,62 €	779,55 €	-779,75
Recettes de fonctionnement 2019	10 700,62 €	- €	
Dépenses d'investissement 2019	77 958,20 €	9 726,35 €	8 316,23 €
Recettes d'investissement 2019	77 958,20 €	18 042,58 €	

COMPLEXE SPORTIF 2019	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2019	111 621,99 €	106 335,48 €	-14085,86 €
Recettes de fonctionnement 2019	111 621,99 €	92 249,62 €	
Dépenses d'investissement 2019	228 572,69 €	30 080,31 €	152 477,09 €
Recettes d'investissement 2019	228 572,69 €	182 557,40 €	

Comptes de gestions 2019 : Tous budget

Le conseil municipal valide les comptes de gestions pour 2019. Ces derniers sont réputés identiques aux comptes administratifs 2019

Affectations des résultats 2019 : Tous budget

Le conseil municipal valide à l'unanimité les affectations de résultats 2019 suivant :

BUDGET GÉNÉRAL 2019

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter	-43914,81 €
Déficit de financement de la section d'investissement	- 363 627,31 €
Déficit des restes à réaliser	-57808,42 €
Affectation en réserve au BP 2017 (art.1068)	0,00 €
Report en dépense de fonctionnement au BP 2017 (art.002 D)	43 914,81 €

ASSAINISSEMENT 2019

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter	257 749,49 €
Excédent de financement de la section d'investissement	14 390,06 €
Excédent de financement des restes à réaliser	13 779,78 €
Excédent de section d'investissement reporté (art.001)	14 390,06 €
Affectation en réserves au BP 2020 (art. 1068)	0,00 €
Report en recette de fonctionnement au BP 2020 (art.002)	257 749,49 €

ATELIER RELAIS 2019

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter	-63,93 €
Déficit de financement de la section d'investissement	-9726,35 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Affectation en réserve au BP 2020 (art. 1068)	0,00 €
Report en déficit de fonctionnement au BP 2020 (art.002 DÉPENSES)	63,93 €
Report en dépenses d'investissement (art. D001) Solde négatif	-9 726,35 €

COMPLEXE SPORTIF 2019

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter	-5 473,87 €
Besoin de financement de la section d'investissement	11 595,60 €
DÉFICIT des restes à réaliser	-9 975,60 €
Affectation en réserve au BP 2020 (art. 1068)	0,00 €
Report en dépenses d'investissement BP 2020 (art.002)	21 571,20 €
Report en dépenses de fonctionnement au BP 2020 (art.002)	5 473,87 €

BUDGET PRIMITIF 2020 : TOUS BUDGETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (MM. AGRAIN, VALANCHON, BALLY) de valider la proposition du budget général 2020.

Le budget est voté en équilibre, cette prévision doit rendre compte des projets politiques de la commune.

BUDGET GÉNÉRAL 2020 :

Section d'exploitation équilibrée	1 976 206 €
Section d'investissement équilibré	1 358 910,12 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.BALLY) de valider la proposition du budget d'assainissement 2020.

Section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes	357 749,49 €
Section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes	448 368,72 €

BUDGET ATELIER RELAIS 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition du budget Atelier Relais 2020.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	20 640,28 €
Section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes	119 726,35 €

BUDGET COMPLEXE SPORTIF 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition du budget Complexe Sportif 2020

Section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes	117 123,87 €
Section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes	298 222,32 €

Subvention de fonctionnement aux associations

Par soucis d'égalité entre les associations de notre commune M.PERRIN, maire et Mme ELOY conseillère municipale déléguée demande à chaque associations de fournir lors de leurs demandes de projet, leurs comptes et leurs statuts afin d'examiner au mieux leurs besoins.

Avec la crise sanitaire que nous traversons plusieurs associations n'ont pu réaliser leurs projets pour 2020 et au vue des finances de la communes nombreuses sont celles qui n'ont pas demandé de subventions pour 2020.

Le conseil Munnicipal valide par 15 voix pour et 3 contre (MM. AGRAIN,VALANCHON, BALLY) les subventions aux associations suivantes:

Conscrits saint Georges de Mons	250€
coopérative scolaire maternelle.	259€
coopérative scolaire Elementaire.	503€
FNACA Saint georges.	250€
Union Musicale.	750€
Petit patrimoine.	200€
chambre des métiers et artisanat.	200€

Révision de la subvention accordée par la DCM n° 2019/139

Le conseil municipal décide par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE (VALANCHON, BALLY, AGRAIN) de revoir la subvention accordée à l'association de conservation du petit patrimoine par la DCM n°2019/139. La somme attribuée est révisée de 2000 euros à 200 euros.

Création d'une régie de recette pour la participation logistique des bénéficiaires à la banque alimentaire

Le Conseil Municipal valide à 16 voix pour et 2 abstentions (MM.FREITAS, BALLY) la création d'une régie de recette pour la participation logistique à la banque alimentaire . Celle-ci consiste à une participation de 1€ par famille et par vendredi pour les bénéficiaires de la banque alimentaire.

La commission santé action sociale a rencontré les bénéficiaires afin de leurs expliquer le fonctionnement de la banque alimentaire (transport, manutention, distribution...) et la proposition de leur participation pour la logistique à était bien accueilli.

Revalorisation des redevances d'occupations du Domaine Public Permanente et provisoire pour GRDF

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la revalorisation des redevances d'occupations du Domaine Public permanente et provisoire pour GRDF.

Le principe du domaine public quant il est occupé par un privé appel à un paiement d'une redevance

Demande de rémunération du Compte Épargne temps à un agent

Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur cette question.

Avenant à la convention de prise en charge des effluents avec Chapdes-Beaufort

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant à la prise en charge des effluents avec Chapdes-Beaufort. Cette dernière permet le paiement rétroactif des sommes dues à Chapdes-Beaufort depuis la mise en service de la STEP des Giraud, laquelle prend en charge le effluents des habitations du côté de Saint Georges de Mons.

Adhésion au service de titre de recette payable par internet (TIPI)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service de titre de recette payable par internet (TIPI)

Le trésors public étant amené a ne plus manipuler de monnaie fiduciaire, il est nécessaire de permettre aux administrés de disposer des moyens de règlements nouveaux des titres de recettes qu'ils sont amenés à recevoir.

Ainsi les règlements s'effectueront par internet ou par autorisation de prélèvement ou, pour ceux qui ne pourraient pas utiliser ces technologiques, chez un buraliste agréé qui émettra un document attestant du paiement du paiement de la somme pour le trésor public.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 6 déclarations d'intentions d'aliéner n'ayant pas fait l'objet de l'exercice de droit de préemption urbain.

Rapport d'activité des syndicats intercommunaux :

1/ CC CSM

M. Perrin et les conseillers communautaires de Saint Georges De Mons se sont rendus au premier conseil communautaire afin d'élire le président et les vices présidents.

Mr GUILLOT a été élu président, et a présenté un exécutif resserré de huit vice-présidents (dix auparavant).

M.PERRIN a exprimé sa stupéfaction et son incompréhension face à l'absence de Saint-Georges dans l'exécutif, « vu le poids démocratique, industriel, économique de Saint-Georges, quel signal envoie t-on aux concitoyens et aux chefs d'entreprises en Black listant Saint-Georges » lançait il à l'assemblée. Mr GUILLOT répondit que le bassin des Ancizes-St Georges sera tout de même représentait en la personne de Didier Manuby.

M.PERRIN regrette également que M.BALY n'ait pas pris position en sa faveur pour la défense d'une vice-présidence pour Saint-Georges.

2/ SIAEP Sioule et Morge : RAS

3/ SIRB : RAS

4/ SITCOM de Pontaurmur Pontgibaud : RAS

5/ SMAD des Combrailles : RAS

6/ Etablissement Public Foncier —SMAF : RAS

7 / SIEG du Puy de Dôme : RAS

Questions Diverses

Mr Perrin, maire à rencontré le sous préfet concernant l'analyse financière de la commune, celui-ci était déjà au courant du plan d'action proposé et du signal fort envoyé par les élus. Il a indiqué qu'il appréciait la réactivité de la réponse de l'équipe en place et a formulé son souhait d'aider la commune dans ses prochains projets d'investissements. Il propose un rendez-vous dans un an afin de voir l'évolution des finances pour notre commune.

Mr Perrin, Maire informe l'assemblée qu'il souhaite envoyer un courrier aux parlementaires du Puy De Dôme pour défendre une proposition de loi pour rendre le masque gratuit.

La régie on AURA a été un exemple pendant la période de crise sanitaire avec l'action « un Masque gratuit par habitant ».

Mr Perrin, Maire et les élus remercient les associations pour leurs participations lors des festivités du 13 et 14 Juillet 2020.

La séance est levée à 22h35	Le Maire,   M. Julien PERRIN
-----------------------------	--